Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1445

Artikel: Dédramatiser la violence
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026203

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dédramatiser la violence

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a rendu public un rapport sur la délinquance juvénile et la violence à l'école. Même si les propositions n'ont rien de très original, elles permettent d'empoigner le problème dans sa globalité. Et surtout de calmer le jeu.

Nous avons maintes fois souligné la qualité des documents émis par le canton de Neuchâtel. Le rapport du Conseil d'État sur la délinquance juvénile et la violence à l'école le confirme à nouveau. Afin d'obtenir des chiffres indiscutables, et Dieu sait si c'est un domaine où toutes les statistiques sont sujettes à interprétation, le rapport présente des données portant sur les 219 dossiers de délinquants mineurs, souvent pour des infractions multiples, dénoncés entre le 1er janvier et le 1er octobre 1998.

Les vols représentent 41% des 1762 infractions dénoncés. Les actes impliquant une violence ou une menace physique sont au nombre de 98, soit 5,5%, ce qui peut sembler relativement faible. Mais ce sont bien sûr ces actes-là qui font l'objet d'une attention de la part des médias. La proportion de mineurs étrangers nés en Suisse se retrouvant dans les chiffres des dénonciations est relativement faible, sans doute proche de leur pourcentage dans leurs classes d'âge. Autrement dit, la différence entre les Suisses et les étrangers n'est pas un facteur pertinent lorsqu'ils ont le même degré d'intégration, mais cela, on le savait déjà.

Les causes de la violence sont bien connues

L'évolution du nombre d'infractions au fil du temps est aussi un indicateur intéressant. En 1994, les dénonciations pénales de mineurs représentaient 17% sur un total de 2084 dossiers. En 1999, ces dénonciations représentent 29% des 2335 dossiers. Les dénonciations d'adultes sont restées stables. La quasi totalité de la hausse est due aux mineurs.

Les raisons de ces phénomènes sont aujourd'hui bien connues: déstructuration parentale, nouvelle pauvreté, violence subie ou constatée autour de soi (situations de guerre), normes culturelles différentes, ces facteurs se croisent de multiples manières. La réponse des autorités neuchâteloises se veut elle aussi diversifiée. Elle explore trois directions avec des propositions préventives, curatives et répressives.

La mise en place d'une campagne de marketing – le mot figure en toutes lettres – pour sensibiliser les familles est la première mesure préventive envisagée. Affiches et annonces feront l'objet d'une action s'étendant sur une année au moins pour un coût assez modéré de 190000 francs en 2001. Ce type d'action peut laisser perplexe; les auteurs veulent s'inspirer des exemplaires campagnes de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) autour du SIDA à la fin des années quatre-vingt.

Diversité des mesures pour une approche globale

Acceptons-en l'augure, même si une campagne combattant un risque mortel ne peut être comparée à une action visant à réduire des comportements délinquants, certes, mais sans doute valorisants aux yeux des copains et, surtout, des copines. Parmi les autres mesures, mentionnons le renforcement des médiateurs scolaires et des projets d'établissements et puis, bien sûr, des moyens supplémentaires d'appuis psycho-éducatifs et de soutien des activités de jeunesse. Une des propositions les plus intéressantes vise à former la police à la médiation et au contact avec les jeunes.

Les mesures curatives concernent essentiellement l'augmentation des places d'accueil, des réseaux de placement et de la possibilité d'hospitalisation brève pour les mineurs souffrant de troubles psychiques. Les mesures répressives visent à la création de cellules supplémentaires de détention pour les mineurs, et particulièrement pour les jeunes filles ainsi que la valorisation des astreintes au travail (exécution d'une peine par un travail d'utilité publique), même si la réussite de ce type de mesures laisse perplexe le Conseil d'État neuchâtelois.

Bien sûr, rien de ce que propose le gouvernement n'est très novateur, mais l'effort d'une compréhension globale est constamment présent. Pas d'effet de manches, une vision sobre et sans fioritures, une dédramatisation volontaire: «la situation n'est pas grave» écrit le Conseil d'État. Au fond les Neuchâtelois ont peut-être simplement la chance d'être loin des studios de télévision et des grands médias lémaniques... *jg*

Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand conseil concernant la mise en place de mesures de lutte contre la délinquance juvénile et la violence à l'école, août 2000.